

concours tourné président



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Organisateur du concours

Le concours « Tournée du président » est organisé par la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. (ci-après « Société »).

Durée du concours

Le concours se déroule au Québec, du 1^{er} septembre 2023 au 25 novembre 2023 inclusivement.

Prix à gagner

Dix (10) prix d'un montant de 1 000 \$ chacun seront attribués sous forme d'un dépôt dans le compte non enregistré Fonds FMOQ au nom de dix personnes gagnantes (1 000 \$ chacun).

Admissibilité

Ce concours est ouvert à tout médecin omnipraticien qui donne son consentement, au cours de la période du concours, à recevoir, par courriel, de Fonds FMOQ, de l'information sur les finances personnelles et être avisé des activités de la Société (ateliers, conférences, promotions et autres), en remplissant le formulaire prévu à cet effet. Chaque personne qui se qualifie au concours obtient une (1) chance de gagner un (1) des dix (10) prix de 1 000 \$. Le fait de déposer plus d'un formulaire aux fins du concours n'augmente pas les chances de gagner.

Tirage

Afin d'attribuer le prix, le tirage au sort de dix (10) personnes admissibles sera effectué au siège social de la Société à Montréal, le 5 décembre 2023 à 11 h, parmi tous les médecins omnipraticiens admissibles.

Les organisateurs du concours communiqueront avec chacune des dix (10) personnes sélectionnées. Pour être déclarée gagnante, la personne sélectionnée devra répondre correctement à une question d'ordre mathématique.

L'organisateur procédera alors à l'ouverture d'un compte non enregistré Fonds FMOQ (ou Fonds gestion privée FMOQ), au nom de la personne gagnante, pour y déposer le montant de 1 000 \$; ou, si la personne sélectionnée, possède déjà un compte non enregistré Fonds FMOQ (ou Fonds gestion privée FMOQ), l'organisateur procédera au dépôt d'un montant de 1 000 \$ dans ce compte.

Si, après avoir pris des mesures raisonnables, les organisateurs sont incapables de joindre, dans les 30 jours suivant le tirage, la personne gagnante, cette personne sera disqualifiée et un autre nom sera tiré au sort, et ce, jusqu'à ce que la personne gagnante soit identifiée.

Acceptation du prix

Le prix sera accepté tel que décerné, à savoir un montant de 1 000 \$ déposé dans un compte non enregistré Fonds FMOQ (ou Fonds gestion privée FMOQ) de la personne gagnante. Aucune autre forme de remise de prix n'est possible. La remise du prix est sujette à la signature, par la personne gagnante, d'une déclaration d'acceptation du prix.

Publicité du gagnant

En participant au concours, la personne gagnante accepte que ses nom et lieu de résidence soient utilisés à des fins publicitaires par les organisateurs du concours, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Les noms des personnes gagnantes seront publiés dans une des éditions des deux Bulletins d'Information financière de la Société et dans une des éditions du Médecin du Québec, ainsi que dans le site Internet de la Société.

Dégagement de responsabilité

Les organisateurs du concours se dégagent de toute responsabilité quant à tout problème qui pourrait limiter ou empêcher une personne de participer au concours, ainsi que pour tout dommage susceptible d'être causé par la participation à ce concours, et ce, peu importe la nature du problème ou du dommage.

Fin abrupte du concours

Sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'abrèger la période inhérente à la tenue du présent concours, de suspendre ce dernier ou de l'annuler, et ce, dans l'éventualité où toute cause hors du contrôle des organisateurs surviendrait ou entraverait l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours.

Différend

Tout différend quant à l'organisation ou la conduite du présent concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.